



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ACTE DE FRANCISATION

N° 48931/425

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

déclare que le SUB SEA EXPLORER

a été francisé et est en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français.

*M. Seller*

Paris, le

6 octobre 2004

Par délégation du Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget,

Le Directeur général des Douanes,

Le Directeur Régional des Douanes

